

PRÉFECTURE
DU RHONE.

LYON, le 19 mai 1854

ADMINISTRATION.

1^{re} DIVISION.

Personnel, Agriculture
et Commerce.

1^{er} BUREAU.

N^o 1634

Indiquer, en marge de la réponse,
la Division à laquelle appartient l'Affaire.

Hamace.
de Maxime.

N^o 5.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date de ce jour, je vous ai nommé membre d'une Commission chargée de surveiller une commande de hamacs de marine confiée par l'administration de la marine au sieur Fillet père, sieur à Lyon, rue Creuzet 8.

Vos connaissances spéciales et votre expérience des choses qui se rattachent à la fabrication, me sont vivement désirées que vous acceptiez le mandat qui vous est offert. Je vous serai obligé de me faire connaître si vos dispositions sont conformes au désir que je vous exprime.

M. Patry, Président de la Commission, vous convoquera incessamment pour vous faire connaître les attributions qui vous sont dévolues.

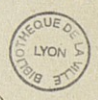
Agreez Monsieur l'assurance de ma considération très distinguée.

P^r Le Conseiller d'Etat, chargé de l'adm^{on} du Dept. du Rhone enquisité.

Le sous-Prefet de Lyon - secrétaire Général P^r l'adm^{on} délégué,

u [Signature]

à Monsieur Hamace.



1852

PRÉFECTURE
DU RHONE

ADMINISTRATION

1^{re} DIVISION

Personnel, Agriculture
et Commerce.

BUREAU

N^o 1011

Indiquer, en marge de la réponse,
la Division à laquelle appartient l'objet.

Commerce

de Commerce

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]

